

Les Cahiers des dix



Une famille canadienne dans la tourmente révolutionnaire Le Chevalier de la Corne

Guy-M. Oury

Numéro 45, 1990

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1015569ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1015569ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Oury, G.-M. (1990). Une famille canadienne dans la tourmente révolutionnaire : le Chevalier de la Corne. *Les Cahiers des dix*, (45), 67–94.
<https://doi.org/10.7202/1015569ar>

Tous droits réservés © Les Éditions La Liberté, 1990

Cet document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Une famille canadienne dans la tourmente révolutionnaire Le Chevalier de la Corne*

Par Dom GUY-M. OURY

Une famille décimée

Pour les familles canadiennes, la guerre de Sept ans a été meurtrière; quant à eux, les La Corne eurent à payer un lourd tribut. En 1758, les deux jeunes fils de Louis-François de la Corne de Chapt avaient pris place à bord du *Diamant* dans le port de Québec, pour se rendre à Paris et y entrer à l'École de guerre où leur oncle, l'abbé de la Corne, doyen du Chapitre de Québec¹, se faisait fort de les faire admettre. Le navire fut pris en chasse par une frégate anglaise; il tenta de riposter, mais l'un de ses canons éclata mettant le feu aux sabords; l'incendie se propagea rapidement et gagna la Sainte-Barbe; il y eut une explosion: «Vingt-cinq personnes seulement ont été sauvées des flammes par les Anglais, mais sont mortes peu après, écrit de Paris l'abbé; mes deux petits neveux ont été brûlés. Cette

* L'ensemble de cette Correspondance se trouve aux Archives du Séminaire de Québec, Fonds Verreau VII; une étude a déjà été consacrée à cette correspondance par M. Mansuy, «La crise révolutionnaire vue par une famille canadienne (1763-1815)», dans *L'information historique*, 27^e année 1965, n° 1, p. 25-29; n° 2, p. 55-60; n° 3, p. 99-104; n° 5, p. 153-155. J'avais préparé moi-même une édition annotée de cette correspondance, destinée à être publiée pour le Deuxième centenaire de la Révolution française (ou plutôt de son commencement puisqu'elle ne s'est terminée qu'en 1799); pour des raisons financières, les éditions CLD de Chambray-les-Tours qui s'étaient d'abord engagées, n'ont pu conduire le projet à bonne fin. Mon intention est de consacrer au sujet plusieurs études qui reprendront des parties de cette correspondance, en les centrant autour de trois personnages: le chevalier de la Corne, sa sœur Élisabeth, et le curé de Loches, l'abbé Rocher.

1. Voir mon étude précédente sur «L'Abbé de la Corne de Chapt», dans les *Cahiers des Dix*, n° 44, 1989, p. 75-114; sur la famille, voir p. 77-78; l'orthographe est indifféremment Chapt ou Chapt.

douleur m'est aussi vive que durable. Jamais je ne me pardonnerai la faute que j'ai faite de les arracher à leur pauvre père. C'est moi qui suis cause qu'il les a envoyés... Je me faisais une trop grande joie de voir ici ces pauvres innocents; j'avais l'occasion de les placer convenablement à l'École militaire, sans qu'il en coûtât à leur père...»²

À trois ans de là, Québec ayant capitulé, puis l'armée de Lévis, plusieurs membres de la famille, désireux de continuer à servir dans les armées du Roi, s'embarquèrent à une époque trop avancée de l'année sur un mauvais navire, l'*Auguste*. Celui-ci fut drossé près de Louisbourg sur les côtes de l'Île Royale et fit naufrage le 15 novembre 1761; le récit de la catastrophe a été écrit par le chevalier Luc de la Corne, cadet à l'aiguillette, l'un des seuls survivants de la tragique aventure³; il avait vu périr sous ses yeux, sans pouvoir leur porter secours, deux de ses enfants. Philippe Aubert de Gaspé a fait, de l'arrivée du survivant à son manoir familial, après des centaines de lieues parcourues à pied le long de rivages déserts, l'un des épisodes de son roman, les *Anciens Canadiens* (1863)⁴. Dans le naufrage avait disparu également le père des deux enfants qui avaient été brûlés vifs sur le *Diamant*.

Un frère de Louis-François, de l'abbé et de Luc⁵, Louis de la Corne de Chapt, mourut l'année suivante près de Montréal en sa seigneurie de Terrebonne dont il avait fait l'acquisition en 1745; il laissait cinq enfants, dont deux vinrent s'établir en Touraine.

2. Lettre éditée par Mgr Têtu dans le *Bulletin des Recherches historiques*, 1909, p. 238.

3. *Journal du voyage de M. Saint-Luc de la Corne, écuyer, dans le navire l'Auguste en 1762*, Montréal, Fleury, 1778.

4. Sur les Anciens Canadiens, voir l'étude de Luc Lacourcière, «Philippe Aubert de Gaspé (1786-1871)», dans *Les Cahiers des Dix*, n° 41, 1976, p. 191-204; également, «L'enjeu des Anciens Canadiens», *Ib.*, n° 32, 1967, p. 223-254.

5. Sur la Corne de Saint-Luc, voir la notice précédant l'Inventaire de ses biens dans le *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec*, t. XXVIII, 1947-1948, p. 31-36.

Le chevalier François-Josué de la Corne

François-Josué de la Corne de Chapt était né au Canada en 1750; dès qu'il fût en âge de porter les armes, il passa en France pour se faire inscrire dans les compagnies de Gardes de la marine, récemment reconstituées par Choiseul (ordonnance du 14 septembre 1764); c'était pour l'ancienne marine l'équivalent de l'actuelle École navale⁶; François-Josué avait dix-sept ans quand il y fut incorporé (5 octobre 1767).

On a quelque peine à le suivre au long des méandres de sa carrière; il navigua beaucoup et se fit de nombreuses relations dans toutes les colonies conservées par la France après 1763. Il fut promu au grade de lieutenant de vaisseau le 13 mars 1779⁷; deux ans plus tard, nous le retrouvons à l'Île de France (Île Maurice) dans l'escadre d'Orves, en compagnie du bailli de Suffren. La flotte appareilla de Port-Louis le 6 décembre 1781; elle comprenait onze grands vaisseaux et sept bâtiments légers; d'Orves, malade depuis le départ, mourut le 9 février 1782 et fut aussitôt remplacé par Suffren⁸.

La Corne participa donc aux combats de Madras (17 février), de Trinquemalé (12 avril) et de Negapatam (6 juillet); à la suite de cette affaire, Suffren procéda à un remaniement des cadres; le 14 juillet, il confia au lieutenant de vaisseau François de la Corne une frégate de 36 canons, la *Fine*, précédemment commandée par Périer de Salvert. La Corne en garda le commandement jusqu'au 23 septembre, après le second combat de Trinquemalé (2 septembre).

6. G. Lacour-Gayet, *La marine militaire de la France sous le règne de Louis XV*, Paris, 1902, p. 399.

7. G. Lacour-Gayet, *La marine militaire de la France sous le règne de Louis XVI*, Paris, 1902, p. 689.

8. Sur les campagnes de Suffren, voir R. d'Unienville, *Hier Suffren*, Port-Louis, Île Maurice, 1972, p. 113; M. Hennequin, *Essai historique sur la vie et les campagnes du Bailli de Suffren*, Paris, 1824; Ch. de la Roncière et G. Clerc-Rampal, *Histoire de la marine française* (illustrée), Paris, Plon, 1965, p. 230-285, et surtout 286-304.

Sa belle conduite lui valut d'être compté dans la promotion des chevaliers de Saint-Louis de 1782⁹; mais il semble qu'il n'ait pu achever la campagne, car la *Fine* passa sous le commandement de l'abbé de Saint-Georges, baron de Bar; il en recevra cependant le traitement quelque temps encore.

Le 17 juillet 1785, le chevalier de la Corne fit valoir ses droits à la retraite (il n'avait encore que quarante-cinq ans); il reçut alors le titre de capitaine de vaisseau et la charge de commissaire des classes à Angers (Inscription maritime), à titre de chef d'arrondissement, aux appointements de 2.000 livres par an: la marine française recrutait en effet des matelots parmi les bateliers de Loire, des «marins d'eau douce». François-Josué de la Corne se retira à Loches.

Officier retraité à Loches

Pourquoi Loches? Assurément la petite ville en elle-même est séduisante; mais elle est surtout devenue depuis le traité de Paris de 1763 une ville quelque peu canadienne. Un «petit Canada», pour reprendre l'expression de l'abbé de la Corne, s'était reconstitué à Blois, à Tours et à Loches, et en Touraine en général. Telle fut la volonté de Louis XV: regrouper les officiers en demi-solde et leurs familles en Touraine sous la vigilance d'un Canadien Le Moyne de Longueuil, auquel devait succéder bientôt Sabrevois de Bleury¹⁰. Les Le Gardeur de Tilly et de Repentigny, les Péan, les de Gannes, les Martel, les d'Ailleboust, les Ligneris, les Chaussegros de Léry, les de

9. A. Mazas, *Histoire de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis*, Paris, 1860, t. II, p. 342.

10. Michel Brunet, *Les Canadiens après la Conquête, 1759-1775*, Montréal, Fides, 1980, p. 170-171; Cl. Bonnault de Méry, «Les Canadiens en France aux colonies après la cession (1760-1815)», dans *Revue Historique des colonies*, t. XVII, 1924, p. 495-550; Cl. Galarneau, *La France devant l'opinion canadienne*, Québec-Paris, 1970; on pourra voir ma petite brochure: *À travers la Touraine, Vieilles demeures de Canadiens aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Solesmes, 1972; A. Montoux, *Vieilles logis de Touraine*, 4e série, Chambray-les-Tours, 1979, p. 145 donne de nombreux détails sur la famille de Noyelle, installée aux Montains à Loches; de nombreux détails aussi sur cette famille dans: Abbé E. Audard, *Actes des Martyrs et Confesseurs de la Foi pendant la Révolution, dom Henry de Noyelle*, Tours, 1919.

Noyelle et d'autres vinrent ainsi prendre racine en Touraine, principalement dans le Lochois.

François de la Corne comptait déjà des parents proches dans le pays: sa tante, Marie-Anne, religieuse de l'Hôpital Général de Québec, qui était passée en France en 1766; sa sœur Élisabeth, professe de l'Hôtel-Dieu de Loches¹¹; trois de ses oncles reposaient en terre lochoise: les deux abbés de la Corne qui avaient achevé leurs jours à l'abbaye de Méobecq, et Pierre-Antoine de la Corne de la Colombière, mort à Beaulieu-les-Loches en 1780, qui lui avait laissé en héritage la maison dans laquelle il allait s'installer.

Dénombrer ses parents en terre tourangelles serait malaisé¹²; toutes les familles nobles canadiennes cousinaient plus ou moins, et leurs membres étaient souvent repartis outremer, aux quatre vents, occuper des postes à Saint-Domingue, aux Petites Antilles, à Saint-Louis du Sénégal, à Gorée, à l'Île de France, à l'Île Bourbon...

Le chevalier établit donc ses pénates à Loches où il avait hérité de la maison de son oncle «sur les ponts», à deux pas du château des Montains où logeaient les de Noyelle¹³. En 1783, il s'est défait de sa seigneurie canadienne de Terrebonne, qu'il a vendue à son cousin Pierre-Paul Marganne de la Valtrie; Terrebonne, sur la rivière des Mille-Îles, qui devait devenir sous peu la propriété des MacKenzie¹⁴. Ayant réalisé ses

11. Sur l'Hôtel-Dieu de Loches et sa fondation, voir: *Vie de M. Pasquier Bouray*, Paris, 1714; Dom J. Meunier, *M. Bouray, le Vincent de Paul de la Touraine, (1594-1651)*, Paris, 1929.

12. Voir entre autres les deux articles de Raymond Douville, «Canadiens de naissance dans les armées de la Révolution et de l'Empire», dans les *Cahiers des Dix*, n° 26, 1961, et «Officiers canadiens dans la marine de la Révolution et de l'Empire», *ib.*, n° 27, 1962; Guy-Marie Oury, «Une fortune canadienne transformée en biens-fonds tourangeaux: Jean-Baptiste-Grégoire Martel (1701-1767)», dans *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, t. XXXV, 1968, p. 260-263.

13. On trouvera des plans et une bonne initiation aux souvenirs historiques de Loches, dans André Montoux, *Loches et Beaulieu-les-Loches*, Chambray-les-Tours, CLD, 1985.

14. Le 12 février 1783, cf. Pierre-Georges Roy, *Inventaire des concessions en fiefs et seigneuries*, Beauceville, t. III, 1928, p. 120.

biens-fonds, François de la Corne les a converties en bonnes rentes solides sur les États du Languedoc.

«Loches est une petite ville de la Haute-Touraine, lit-on dans le *Dictionnaire universel de la France* de M. Robert de Hessel, sur la rivière de l'Indre, située à mi-côte au pied de son château et entourée d'un côté de collines de vignes au bas desquelles sont des vallées fort fertiles, et de l'autre d'une grande prairie traversée par un pont d'une longueur extraordinaire; chef-lieu d'une élection, d'un bailliage, d'une maîtrise des eaux et forêts, d'un grenier à sel, avec un hôtel de ville, une maréchaussée etc. Cette ville n'a qu'environ 3.000 habitants.

«L'enceinte du château renferme l'église collégiale de Notre-Dame de Loches... Il y a aussi dans la ville une paroisse, et six couvents. L'église de Saint-Antoine qui est au milieu de la ville sert de succursale à la paroisse (Saint-Ours)»¹⁵.

Les six couvents sont ceux des Cordeliers, des Capucins et des Barnabites (qui ont un collège) côté «hommes», l'Hôtel-Dieu, le monastère des Ursulines et celui des chanoinesses régulières dites Viantaises, du nom de leur fondateur, côté «femmes»; sans compter la collégiale de Notre-Dame du château avec ses chanoines et l'abbaye de Beaulieu-les-Loches, là-bas, en face, de l'autre côté de l'Indre.

François de la Corne est un homme aimable, sociable, ayant le sens du beau; il est doué d'un tempérament ardent, résolu, rapide dans ses décisions, prises parfois un peu vite; il est confiant et affectueux, sensible, impressionnable et sujet par moments à de brusques changements que rien ne laisse prévoir; il est profondément croyant et généreux.

Le chevalier de la Corne était le quatrième des enfants de Louis de la Corne et d'Élisabeth de Ramezay; l'aînée, Charlotte, s'était mariée en 1757 à Montréal avec le comte de

15. *Dictionnaire universel de la France*, Paris, Desaint, 1771, t. IV, p. 1-2.

Douglas; elle était morte après sept années de vie conjugale, à Auch, le deux février 1764, laissant deux garçons. Le second enfant était une fille, Élisabeth, Babé pour les intimes; elle repassa en France en 1766 avec une cousine, Catherine Denys de la Ronde, en religion sœur de Saint-Elzéar, et sa tante Marie-Anne, religieuse à l'Hôpital général de Québec. Grâce à l'abbé de la Corne, doyen du Chapitre de Québec et abbé de Méobecq en Brenne, les trois arrivantes furent accueillies à l'Hôtel-Dieu de Loches; et Élisabeth, après y avoir passé sept années comme pensionnaire, finit par entrer dans la communauté (1773).

Au Canada était restée sous la vigilance de sa mère et de son oncle et tuteur, Paul-Alexandre d'Ailleboust de Cuisy, la dernière des filles: Marie-Angélique, dite Lilique; elle se maria au pays avec Pierre-Paul Marganne de la Valtrie.

Un garçon, plus âgé que le chevalier François-Josué, était demeuré au Canada; lorsque les colonies anglaises se révoltèrent, il s'engagea au service du Roi d'Angleterre contre les rebelles dans les *Volontaires Canadiens royaux*; il fut tué au Fort-Saint-Jean en octobre 1775.

En 1787, les La Valtrie sont venus en France visiter leurs parents; et ils se sont tellement plu de l'autre côté de l'Océan qu'ils ont décidé d'y passer le reste de leurs jours; à l'automne, M. de la Valtrie repasse au Canada avec l'intention de se défaire de sa seigneurie de la Valtrie, avant de revenir en Lochois rejoindre sa femme et sa fille, son beau-frère et sa belle-sœur et leurs nombreux amis et parents plus ou moins proches.

Les premières heures de la Révolution

Le chevalier de la Corne lui conseille de ne pas conclure l'affaire trop vite et d'attendre plutôt; et il l'entretient des réformes entreprises par le Roi (lettre du 11 février 1788): «Que penses-tu du fameux édit des non-catholiques? On veut

leur donner en France un état-civil, comme tu vois¹⁶. On parle de réforme dans les troupes; nos parlements viennent de prouver que notre État est trop éclairé pour tomber dans le despotisme¹⁷. Que notre gouvernement est beau! Que nous avons de ressources! avec de grands hommes à notre tête, que ne pouvons-nous pas! Dieu nous conserve la paix et j'espère que tout tournera à notre avantage!»

Mais après l'échec de l'Assemblée des notables, la convocation des États-généraux et leur conversion en Assemblée Nationale, la grande peur de juillet 1789, l'abolition des ordres (clergé, noblesse, tiers-état) dans la nuit du 4 août, les réformes hâtives qui ont suivi, le ton se fait moins optimiste. Néanmoins, Madame de la Valtrie et sa fille se sont attardées à Loches; elles y sont encore au début de 1790 et sont décidées à y rester encore une année.

«Cela n'est pas fort aisé à faire, écrit la sœur Élisabeth, le 5 mars 1790, car nous sommes dans la plus grande Révolution, mais il faut espérer que la paix viendra. Tout ce que je puis bien vous assurer, c'est que nous avons été et sommes encore très tranquilles à Loches. La chère Madame la Valtrie et les chère Suzette ne sont nullement effrayées... M. Périnault¹⁸ envoie tout ce qu'il est possible d'envoyer de papiers publics

16. L'édit des non-catholiques avait été signé le 17 novembre 1787; voir E. Léonard, *Histoire générale du Protestantisme*, t. III, *Déclin et Renouveau*, Paris, 1964, p. 27-29.

17. Le Parlement avait demandé en juillet 1787 communication des états de finance; à la suite des remontrances du 24 juillet qui avaient évoqué la nécessité de convoquer les États généraux, et du lit de justice du 6 août, les Parlementaires furent exilés à Troyes; devant l'agitation de la magistrature, le Roi dut remercier Calonne et nommer Loménie de Brienne «principal ministre» (28 août 1787); le Parlement rentra à Paris, cf. R. Lacour-Gayet, *Calonne, financier réformateur et contre-révolutionnaire, 1734-1802*, Paris, 1963.

18. M. Périnault est un Canadien, établi à Senlis, qui remplissait en France le rôle de fondé de pouvoir pour beaucoup de ses compatriotes; il fut capitaine de la Garde Nationale de Senlis. M. Brassier, lui, était un Sulpicien, alors supérieur de la communauté de Montréal; il était né en 1729 à Saint-Fardoux à La Tour d'Auvergne au diocèse de Saint-Flour, était parti au Canada en 1757 et devait y mourir le 20 octobre 1798. M. Périnault avait un fils, Joseph, né à Montréal en 1771, élevé à Tours, puis au Séminaire Saint-Sulpice de Paris; il partit avec M. Nagot pour le Séminaire de Baltimore que les Sulpiciens, chassés de France par la Révolution, allaient fonder aux États-Unis; il fit le voyage avec Chateaubriand; il mourra à Montréal en 1821, cf. *Bulletin des Recherches historiques*, t. XXXVI, 1930, p. 712.

sur la Révolution qui s'opère à M. Brassier... Pour nous, pauvres religieuses, nous nous trouvons bien heureuses que l'on nous laisse mourir dans nos maisons. Les vœux solennels sont abolis à jamais et il est encore très incertain si nous aurons la permission de recevoir des sujets à vœux simples¹⁹. Tout cela est très affligeant. Nous pourrions vous donner des nouvelles de ce qui en résultera, ainsi que pour le clergé, par les vaisseaux qui partiront en mai. Peut-être même alors la Constitution sera-t-elle finie; elle est bien désirée, paraît nécessaire pour remettre l'ordre et la tranquillité dans le Royaume. Que de changements, mon cher ami; il y a tant de nouvelles que la tête en tourne, et bon gré, mal gré, il faut s'en occuper, car il n'y a pas un seul individu qui n'y soit intéressé plus ou moins.»

En fait de tranquillité, il était trop tôt pour y songer; l'Angleterre ayant armé sa flotte, le ministre de la marine de Louis XVI se détermina à faire une levée. Le chevalier de la Corne était Inspecteur en chef des classes pour l'arrondissement d'Angers; il avait sous ses ordres le chevalier de la Garde, ancien lieutenant de frégate, officier d'arrondissement, MM. Soland, commissaire à Angers, Valat, commissaire à Saumur, et Boulay, commissaire à Ingrandes. Il se rendit donc au chef-lieu de sa circonscription pour présider aux enrôlements parmi les bateliers de la Loire au début de l'été 1790.

Il se félicite, dans les perspectives alarmantes qui se dessinent, d'avoir conseillé à son beau-frère de temporiser: «Heureux de n'avoir pas conseillé au cher frère de vendre sa terre, car il n'est pas comme en France dans la plus cruelle perplexité: tout est bouleversé dans ce Royaume (ou Républi-

19. Décret du 13 février 1790, art. 1: «La loi ne reconnaîtra plus de vœux solennels monastiques des personnes de l'un ni de l'autre sexe»; la conséquence est que tout Ordre ou Congrégation où l'on prononce de tels vœux sont et demeurent supprimés en France et l'on n'en pourra établir de semblables à l'avenir». Le décret du 2 novembre 1789 avait déjà mis les biens ecclésiastiques à la disposition de la Nation, et le 13 novembre avait été décidé leur Inventaire sur simple déclaration, transformé le 20 mars 1790 en un Inventaire par visite des officiers municipaux.

que), au point qu'on ne sait sur quoi compter! Que l'incertitude est chose cruelle!»

Le schisme constitutionnel

Ce qui inquiète par dessus tout le chevalier François-Josué, c'est la politique religieuse de l'Assemblée Constituante; la Constitution civile du clergé a été discutée et votée, puis acceptée provisoirement par le Roi qui y a été poussé par les évêques de l'Assemblée dans la persuasion que l'opinion publique verrait dans son refus pur et simple un désaveu de toutes les réformes déjà entreprises²⁰.

«Si grâce à notre exécration philosophique notre pauvre France devient schismatique, écrit le chevalier à sa sœur, d'Angers, le 10 août 1790, eh bien! nous pourrions aller dans notre cher Canada, là où il plaira à la Providence de nous conduire pour notre salut; nous nous trouverons dans ce pays de prédilection où le froid du climat n'influe en rien sur les cœurs des Canadiens; d'ailleurs, dussé-je en mourir de froid, je le préférerais à être schismatique et à courir le risque de voir tant d'honnêtes gens lanterner²¹. Ma chère amie, le Ciel ne permettra pas le schisme en France, j'ose m'en flatter, espérons donc de vivre dans le sein de notre chère patrie, pour laquelle nous avons fait tant de sacrifices. Tâchons de voir s'il est possible; toute ma consolation dans cette cruelle Révolution, c'est de pouvoir expier mes fautes, en prenant avec une entière résignation les peines que j'éprouve relativement à l'incertitude du schisme qu'on semble vouloir introduire en France...»

20. L. Sciout, *Histoire de la Constitution civile du clergé (1790-1801)*, t. I, *L'Église et l'Assemblée Constituante*, Paris, 1872; Jean de Viguier, *Christianisme et Révolution, Cinq leçons d'histoire de la Révolution française*, Paris, NEL, 1986, p. 72-112; Paul et Pierrette Girault de Coursac, *Louis XVI et la question religieuse pendant la Révolution*, Paris, O.E.I.L., 1988, p. 55-62.

21. On se souvient des paroles du *Ça ira*: voir Cornwell B. Rogers, *The Spirit of Revolution in 1789, A Study of Public Opinion as Revealed in Political Songs and other Popular Literature at the Beginning of the French Revolution*, New York, Greenwood Press, 1969, p. 8, 347. Il faut aussi mentionner la feuille «La Lanterne», *ib.*, p. 135 s., 249. Les premiers à être «lanternés» avaient été l'ancien ministre des finances Foulon, et son beau-fils, Bertier, le 22 juillet 1789, peu après la prise de la Bastille.

La situation des troupes de marine et des équipages n'est pas pour le rassurer: «Mlle Bonaventure me peint les désordres de Rochefort avec la plus grande véhémence, poursuit-il, ceux de Brest ne sont pas moins affreux²²; dans ce nouvel ordre de choses, on ne voit que désordre...

Que d'insubordination dans nos trois ports! puisse-t-on la rétablir par toute la France! Je désire que ce soit l'ouvrage de notre seconde législature. Qu'elle aura à faire! celle-ci dure trop longtemps.

«J'ai envoyé l'état sommaire de ma levée au ministre²³; il n'a qu'à se louer de notre quartier, et moi de sa correspondance, quoique je sois ennuyé d'écrire. Tout mon désir est de n'être rien dans ce nouvel ordre de choses où je suis vent debout; n'importe où je sois placé, quoiqu'à la vérité, je n'éprouve partout, je ne sais par quel hasard, infiniment d'agrément; mais je n'aime pas à courir les risques des hasards: n'est ce pas le parti le plus sage?... Que je désire de toute façon les nouvelles de la paix! car avec une telle insubordination et par terre et par mer, il nous est impossible de faire la guerre...

«Quelle animosité, quelle haine implacable et contre (le clergé) et contre la noblesse! celle d'ancienne extraction méritait-elle pour ainsi dire l'indignation pour récompense de tant de services et tant de vertus? Que diront les mânes de nos ancêtres?²⁴ Tolle! tolle! etc...»²⁵

22. Mlle de Bonaventure est la sœur de Claude-Charles Denys de la Ronde de Bonaventure (1749-1801), membre de l'Académie royale de marine, major des vaisseaux de grande escadre, qui venait d'épouser en 1790 Jeanne-Pélagie de Butler; les Denys étaient apparentés aux La Corne; sur les troubles à Rochefort, voir O. Havard, *Histoire de la Révolution dans les Ports de France*, t. II, Brest-Rochefort, Paris, 1913.

23. Le ministre de la marine était le comte de la Luzerne; le chevalier venait de faire une levée pour la marine parmi les bateliers de la Loire, en tant que commissaire des classes à Angers.

24. Le premier ancêtre connu des La Corne est Jean de la Corne qui épousa en 1597 Madeleine de Molen de la Vernèche; ce n'est pas une bien grande antiquité; voir «L'abbé de la Corne généalogiste», dans *Nova Francia*, t. III, p. 160 s.; voir aussi les preuves de noblesse fournies au Conseil supérieur de la Nouvelle France en 1722, Pierre-Georges Roy, *Lettres de Noblesse, Généalogies... insinuées par le Conseil Souverain*, t. I, Beauceville, 1920, p. 217 s.

25. L'expression est familière au chevalier et revient souvent par la suite pour témoigner de son indignation. Elle est empruntée à l'Évangile: Marc 15, 14; Jean 19, 6, 15.

Sous la poussée des événements, le projet d'installation de la famille de la Valtrie à Loches s'évanouit; non seulement il semble irréalisable et hors de saison; c'est maintenant le chevalier de la Corne qui songe à émigrer au Canada en emmenant sa sœur et sa tante; le schisme constitutionnel est sur le point de se consommer; l'avenir lui semble très sombre:

«Puisse ce Dieu de miséricorde se laisser fléchir par les ferventes prières du petit nombre des bonnes âmes dans ce terrible moment, dans cet effroyable moment où nous avons tant à craindre le schisme, l'hérésie, et tant à redouter de l'impiété écrit-il le 22 janvier 1791. Voilà les suites funestes de la fausse philosophie! Dieu seul peut nous tirer d'une telle crise, et j'ose m'en flatter, comptant sur toute sa divine miséricorde. C'est demain qu'on recevra ce terrible serment des prêtres fonctionnaires qui devront le prononcer à l'issue de la grand'messe de notre paroisse, en présence du Conseil de la commune²⁶. Pour ne pas le recevoir, j'ai donné ma démission de municipal, mais on m'a prévenu en me disant de ne rien faire contre ma conscience: à la bonne heure!

«Les sacrifices pécuniaires ne me coûtent rien, mais pour ce qui est de la religion, on me trouvera inexorable, avec la grâce de Celui qui seul peut tout. Enfin nos prêtres fonctionnaires qui ne pourront pas faire un tel serment, si contraire à la hiérarchie de l'Église en leur âme et conscience, vont être sans pain. Fût-il jamais plus cruelle inquisition!

«Et à quoi ne s'exposeront pas ceux qui oseront faire ce serment qui tend si fort à la destruction de la hiérarchie de l'Église, d'après le décret... sanctionné par le Roi le 26 décembre 1790?

26. L'abbé Rocher, curé de Saint-Ours de Loches et son vicaire refusèrent de prononcer le serment constitutionnel; mais ils prêtèrent le serment civique, sans implication religieuse, le 27 mars 1791, entre les mains du maire M. Genesve, homme accommodant et bienveillant; cela ne fut pas jugé suffisant; cf. J. Picard, «La ville de Loches de 1789 à 1815», feuilleton du *Journal Le Lochois*, 1903-1904.

«Si l'on décrète le divorce et qu'on fasse un Catéchisme plein d'hérésies, où en seront ceux qui auront fait le serment? Juge, cher frère, si les bons chrétiens doivent être alarmés! C'est assez t'en dire.»

Mais sa situation personnelle aussi devient critique: «Outre ma place d'Angers de 2.000 livres que j'ai perdue pour mes étrennes²⁷, je ne sais combien je redoie au Roi!... La nation venant de s'emparer de mes 68.000 livres que j'avais sur les États du Languedoc, juge si je regrette de ne pas les avoir quittés entre les mains de M. Jourdan!²⁸ Je n'ose m'absenter hors du royaume depuis que j'apprends que ma fortune est entre les mains de la Nation... Je ne sais si je serai remboursé ou non de mes 68.000 livres. Si j'allais au Canada, ne serai-je pas sujet à prendre les armes en temps de guerre? et d'après le serment que j'ai fait comme chevalier de Saint-Louis, je ne le pourrais. Ah! que le bon Dieu, justement irrité dans sa colère par l'irréligion, nous afflige! qu'il nous éprouve! puissent tant de châtiments si sévères, mais si bien mérités, convertir les impies et amender les justes!»

Prêtres assermentés et insermentés

Il revient sur l'affaire du serment en reprenant sa lettre, le 24 février 1791: «Que je te dise qu'on a décrété enfin que les curés qui n'ont pas fait le serment auront 500 livres de pension, mais ils n'ont rien dit des vicaires. On a osé nommer des évêques; la difficulté est de leur faire donner le pouvoir; celui d'Orléans²⁹ les a, dit-on, refusé à celui de Châteauroux³⁰ et l'a

27. Le décret du 7 janvier 1791 supprima les offices de commissaires des classes (enrôlement pour la marine), créés par l'ordonnance du 25 mars 1765.

28. Peut-être s'agit-il d'Emmanuel Jourdain, seigneur de Crissay; mais c'est là pure conjecture.

29. Mgr de Jarente d'Orgeval qui avait prêté le serment constitutionnel dans sa cathédrale le 30 janvier 1791 avec tous ses grands vicaires, cf. Christiane Marcilhacy, *Le diocèse d'Orléans au milieu du XIX^e siècle*, Paris, 1964, p. 435 s.

30. Le siège de Châteauroux venait d'être créé par le département de l'Indre; l'évêque était M. Héraudin, personnage assez falot; cf. M. Bruneau, *Les débuts de la Révolution dans les départements du Cher et de l'Indre, 1789-1791*, Paris, 1902.

renvoyé au Pape, disant n'avoir fait le serment que pour conserver son troupeau, mais qu'il ne pouvait acquiescer à faire un intrus en donnant des pouvoirs audit évêque de Châteauroux. Que vont dire nos faux philosophes de tant d'entraves? Sera-ce eux qui s'ingéreront à donner les pouvoirs canoniques? Où en sont-ils? En Bretagne, on ne veut pas du serment, mais les commissaires et les troupes viennent de marcher, et l'évêque de Vannes³¹ a été, dit-on, horriblement maltraité. Dans la crainte de manquer de curés, on veut déjà réunir les paroisses de campagne sans attendre la seconde législature, comme on l'avait décrété; mais cela ne s'exécutera pas sans murmures dans beaucoup de provinces. Nous attendons avec la plus vive impatience depuis longtemps la réponse de Rome³²; il est odieux qu'on aille si fort de l'avant en l'attendant; puisse cette erreur de nos législateurs n'être que momentanée! Dieu le veuille! Peut-on s'en flatter raisonnablement? Hélas! ils ne nous ont déjà que trop fait de mal! puisse le Ciel les éclairer du moins pour la conservation de notre sainte religion! Juge de la crainte des couvents. La chère Babé te la témoigne sans doute; où trouveront-elles des confesseurs légitimes? Ces dignes prêtres ne seront-ils pas persécutés? Quelle perspective! En fut-il jamais de plus cruelles, de plus affligeantes pour tous les vrais fidèles? Que les Anglais sont justes, qu'ils sont politiques en conservant en Canada notre sainte religion! Puissions-nous, la chère Babé et moi, aller y finir nos jours!»

31. Mgr Sébastien-Michel Amelot, évêque depuis 1775 (+1829); il devait refuser sa démission à Pie VII au moment de la signature du concordat; il avait refusé le serment constitutionnel et les paysans étaient venus lui faire une garde; la garde nationale et les dragons du régiment de Walsh intervinrent et il y eut des affrontements sanglants (13-14 février 1791); voir Fr. Tresvaux du Fraval, *Histoire de la persécution religieuse en Bretagne*, t. I, Saint-Brieuc, 1892, p.194 s.

32. Le Pape devait condamner la Constitution civile par le bref du 10 mars 1791; il avait attendu jusqu'au dernier moment, comptant sur un revirement de l'opinion et un sursaut de la résistance des catholiques; de toutes manières, chacun savait qu'il ne pouvait donner son assentiment, mais les évêques pensaient à des mesures provisoires et avaient suggéré au Roi des articles à soumettre au Pape; cf. Paul et Pierrette Girault de Coursac, *Louis XVI et la question religieuse pendant la Révolution*, Paris, O.E.I.L., 1988, p. 97-158: leur interprétation de l'attitude du Pape ne me semble pas exacte.

Le chevalier accueillit sous son toit le curé de Saint-Ours, l'abbé Rocher, qui avait refusé le serment et, de ce fait, avait été mis à la porte de son église et de son presbytère. Celui-ci dut bientôt s'en éloigner et, à l'automne, le chevalier de la Corne prit son parti de quitter Loches pour rejoindre l'armée des Princes aux Pays-Bas autrichiens; cette fois, il songe très sérieusement à passer au Canada à la première occasion. Mais il voudrait pouvoir emmener avec lui sa tante et sa sœur religieuses et celles-ci ne sont pas prêtes encore à quitter leur communauté qui, légalement, n'a pas été dissoute et continue à prendre soin de l'Hôtel-Dieu, sans être obligée de faire appel aux prêtres assermentés.

À l'armée des Princes

«Tu juges bien qu'il ne m'a pas fallu des raisons moins fortes que celles que j'avais, écrit le chevalier à son beau-frère Pierre-Paul Marganne de la Valtrie, d'Enghien en Hainaut, le 27 février 1792, pour m'avoir décidé à m'éloigner (de ma sœur) dans un telle crise de meurtres, d'incendies, de férocités dignes des cannibales; mais on disait d'après des lettres d'émigrés que les puissances coalisées allaient entrer en France³³, *qu'elles seraient dans Paris le 1^{er} novembre*, ce qui m'a décidé à partir le 29 septembre dernier pour venir ici dans l'espérance de faire partie de l'armée destinée à rétablir (comme dit la promulgation de nos Princes, *sûrement conforme à notre pauvre Roi*) "le respect dû à la religion catholique et à ses ministres, rendre au Roi sa liberté et son autorité légitime, aux différents ordres de l'État leurs droits véritables fondés sur les lois de la monarchie, à chaque citoyen ses propriétés, au royaume son antique et immuable Constitution etc. etc."»³⁴.

33. La guerre, imminente depuis la fin de l'année 1791, devait être déclarée par l'Assemblée Nationale le 20 avril 1792; cf. A. Sorel, *L'Europe et la Révolution française*, t. II, Paris, 1903, p. 424 s.

34. C'est surtout le manifeste de Brunschwic du 25 juillet 1792 qui aurait un grand retentissement sur l'opinion française, cf. Sorel, *op. cit.*, t. II, p. 503 s.

«C'est d'après ces motifs que je suis ici depuis les premiers jours d'octobre, sans avoir vu, à beaucoup près, d'armées pour entrer en France l'automne dernier, même sans pouvoir guère me flatter que les émigrés pussent être acteurs.»

«Je suis ici à Enghien depuis le 13 octobre, à six lieues de Bruxelles, en Brabant, avec le corps de la marine; je suis de la 4^e compagnie; nous sommes sept compagnies d'infanterie et presque deux de cavalerie, toutes de 55; nous avons habit bleu, gilet rouge, culotte jaune, boutons dorés avec une fleur de lys, mais sans fusils, et l'archiduchesse ne permet pas de manœuvres; juge d'après cela si nous sommes grées et si nous donnons! Je l'ignore très fort.»

«En venant de Paris, j'ai passé à Tournai du 7 octobre au 13 au matin; voilà donc six mois trop tôt que je suis dans ces pays-ci à ne rien faire, grâce aux lettres fantastiques et considérées de plusieurs émigrés. Puissent nos dignes prélats, nos incomparables curés, nos fervents religieux attirer sur les habitants de notre trop malheureuse France les bénédictions du Ciel!»

Espérant contre toute espérance, le chevalier souhaite pouvoir rentrer bientôt dans une France apaisée pour y aller chercher sa sœur et sa tante et les emmener avec lui vivre tranquilles au Canada. À sa nièce Suzanne, fille de Madame de la Valtrie, il écrit le 1^{er} mars 1792: «Mille amitiés à Mlle Véronique; qu'elle est heureuse d'être hors de notre trop malheureuse France qui est réduite à désirer la verge inflexible du despotisme pour rétablir le désordre inouï de la plus cruelle anarchie, fruit de l'esprit d'orgueil, de l'égalité et de l'irrégion. Puissiez-vous toujours jouir en Canada du même bonheur que par le passé, et puissè-je aller en jouir moi-même avec vous...»

Au lendemain des massacres de septembre, il y aurait eu témérité pour un émigré, de surcroît membre de l'armée des Princes, à rentrer en France; lorsqu'Élisabeth de la Corne se

rendit compte que son frère pensait sérieusement rentrer à Loches pour prendre avec lui sa tante et sa sœur et les emmener en Canada, elle en fut horrifiée: «Il ne faut pas, mon bon ami, vous aviser dans le temps ici penser à venir pour nous voir, lui écrit-elle le 1^{er} novembre 1792 comme si elle s'adressait à un cousin lointain d'Amérique (dans le cas où la lettre serait lue par la police); quoique vous soyez étranger, vous courriez les plus grands risques, car les têtes sont exaltées et tout voyageur paraît être un émigré, et je vous assure qu'il n'y ferait pas bon pour un émigré de paraître en France, à coup sûr. Ainsi, je vous engage très fort à vous rendre à Londres d'où vous m'écrirez et où je vous répondrai plus amplement; nous verrons d'ici à quelque temps s'il y aura plus de sûreté pour venir nous voir; s'il n'y en a pas, il nous faudra, cher cousin, faire le sacrifice du plaisir de nous voir et vous en aller en Canada pour voir nos bons parents et nos amis et amies qui seront dans la plus grande joie de vous posséder. Dieu veuille que je puisse vous rejoindre...»

Tenter de sauver les biens de l'émigré

C'était la voix même de la sagesse; la religieuse s'inquiétait si fort de l'imprudence de son frère qu'elle multiplie les lettres pour le dissuader de reparaître en France et de se montrer en Touraine, mais elle voudrait aussi qu'il puisse lui fournir une preuve juridique attestant qu'il n'est pas vraiment émigré, qu'il n'a aucun lien avec l'armée des Princes..., qu'il est simplement allé au Canada visiter sa famille, le plus naturellement du monde, et que ses biens ne sauraient être confisqués en exécution de la loi.

Bien entendu, elle ne pouvait pas dire cela en clair, et elle s'adresse à son frère comme à une tierce personne dans sa lettre du 4 novembre 1792: «Je vais vous prier de me rendre service pour mon frère et de m'aider, s'il se peut, à prouver qu'il est en Canada. La chose sera peut-être des plus aisées, car il est peut-être au moment d'arriver de ce bon pays; mais s'il vient

(en France), comme il ne se doute nullement qu'il est compté au nombre des émigrés et ses biens en sequestre au moment d'être vendus, je crains fort qu'il ne se sera pas muni d'un certificat qui constate le séjour qu'il a fait dans notre bon pays, et que, si vous n'êtes aux aguets pour le prévenir à son arrivée de tout ce qui se passe ici, il serait homme à partir promptement pour se rendre en France où il se trouverait dans le plus grand danger. Voici donc ce que je serais d'avis qu'il fît s'il vient: Premièrement qu'il ait un certificat du capitaine de vaisseau avec qui il aura passé et qu'il le fasse constater et bien en règle; ensuite qu'il écrive à M. Nioche, député à la Convention nationale³⁵, en lui mandant ce qu'il a appris pour les biens et les preuves qu'il peut donner du contraire, qu'il le prie de faire lever le séquestre et qu'il lui soit permis de venir avec sûreté, soit pour vendre les biens, ce que je ne doute nullement qu'il fasse, soit pour rester en France; recommandez lui aussi de m'écrire aussitôt et d'y joindre une lettre pour le District et la Municipalité en commun, pour les prévenir de son retour et de sa surprise du séquestre, mais amicalement. Après cela qu'il demeure à Londres jusqu'à ce qu'il ait toutes les sûretés pour venir sans courir aucun risque; sans quoi, je préférerais mille fois qu'il repartît pour le Canada sans avoir le plaisir de le voir, et, entre nous soit dit, avoir celui de l'accompagner...»

«J'ai parlé hier à un procureur pour présenter une requête afin d'obtenir qu'il soit sursis à la vente de ses biens jusqu'en janvier espérant prouver d'ici ce temps qu'il a été en Canada et qu'il n'a pas émigré. Dieu veuille que je puisse obtenir ce délai qui sera suffisant, j'espère...»

35. Pierre-Claude Nioche avait été élu le 4 septembre 1792 député à la Convention; il avait encore la réputation d'un homme modéré; il devait cependant voter la mort de Louis XVI après avoir publié deux brochures: «Louis XVI peut-il être jugé?» et «Sur la question de savoir si le jugement de Louis Capet doit être renvoyé à la ratification des Assemblées primaires». Après le 18 brumaire, il rentra à Loches pour y exercer les fonctions d'avocat, mais l'ordonnance royale de 1816 contre les anciens conventionnels régicides le contraignit à s'exiler à Bruxelles, cf. J.-X. Carré de Busserolle, *Dictionnaire d'Indre-et-Loire*, Tours, t. IV, 1882, p. 383-384.

Et, dans une lettre postérieure de quelques jours (14-15 novembre 1792) qui redit les mêmes choses — on n'est jamais sûr qu'une lettre parviendra à destination et deux sûretés valent mieux qu'une —, Élisabeth de la Corne s'exclame: «Hélas!... que j'aurais de joie si mon frère obtient justice et que nous puissions nous en aller tous dans notre bon pays jouir de la paix et de la tranquillité dont on ne jouira de longtemps en France...»

En route vers l'Amérique

Le chevalier hésita-t-il à fournir un dossier «en règle» dont toutes les pièces fausses seraient authentifiées? la chose est possible; la sœur ne reçut rien et ne put empêcher la vente des biens. Mais un autre projet avait pris corps depuis que François-Josué avait gagné Londres et retrouvé là maints prêtres de Touraine interdits de séjour en France pour avoir refusé de prêter le serment à la Constitution civile du clergé: devant l'afflux des prêtres réfractaires venus chercher asile en Angleterre ou embarqués de force, le gouvernement de Londres accepta qu'un certain nombre d'entre eux passent au Canada; Mgr de la Marche, évêque de Saint-Pol de Léon qui organisait l'assistance aux émigrés, fit accepter un plan d'émigration au Canada qui englobait non seulement des prêtres, mais aussi de nombreux laïcs du parti des «aristocrates»; il demanda à trois prêtres MM. Philippe Desjardins, grand vicaire d'Orléans, Pierre Gazel, principal du Collège de Navarre à Paris, et André Rimbault de se rendre au Canada avec le chevalier de la Corne pour préparer l'établissement des émigrés français dont le nombre s'élèverait, disait-on, à trois ou quatre mille. Le gouvernement britannique voyait d'un bon œil la création d'un centre de colonisation dans le Haut-Canada, autour de Kingston, l'ancien Fort-Caraqui, puis Fort-Frontenac, des Français; en fait il y eut moins de cinquante prêtres à passer au Canada et le projet de colonisation par les «aristocrates» français ne

reçut un commencement de réalisation qu'en 1796 avec le marquis de Puisaye³⁶.

Du coup, la perspective d'un voyage à Loches était abandonnée pour un an au moins; mais aussi la situation du chevalier était devenue plus claire; sa sœur espérait pouvoir se débrouiller avec les autorités locales et empêcher la mise de ses biens à l'encan. «Je crains bien, mon cher ami, lui écrit-elle le 16 janvier 1793, que tu n'aies beaucoup souffert du froid dans la traversée, ainsi que tes trois respectables compagnons.»

Le résumé d'une lettre de l'abbé Desjardins, faite par son frère à l'intention d'un ami, donne quelques détails sur le voyage; les quatre émissaires débarquèrent à New York, puis remontèrent l'Hudson; ce qu'ils virent fut une surprise pour les Français³⁷: «Croyant s'enfoncer dans des déserts presque impraticables et inhabités, ils ont été surpris de trouver jusqu'à Albany des campagnes très riantes et très peuplées, que les neiges seules déparaient, des villages, des habitations éparses çà et là, et des auberges excellentes sur toute la route. Les chemins sont très fréquentés surtout en hiver qui est le temps des voyages. D'Albany à Vergennes, moins d'habitations, mais des collines, des eaux, des bois distribués dans un ordre

36. Le chevalier de la Corne désirait mettre sa sœur au courant de ce projet qui était en train de prendre corps. Le gouvernement anglais, submergé par les prêtres réfractaires expulsés de France, accepta en effet qu'un certain nombre passât en Canada; Mgr de la Marche, évêque de Saint-Pol de Léon qui organisait l'assistance aux émigrés, fit accepter un plan d'établissement au Canada qui englobait des prêtres, mais aussi de nombreux laïcs; il demanda à trois prêtres de se rendre au Canada pour étudier le problème; voir N.E. Dionne, *Les ecclésiastiques et les Royalistes français réfugiés au Canada à l'Époque de la Révolution (1791-1802)*, Québec, 1905; Lucy Elizabeth Textor, *A Colony of Emigrés in Canada (1798-1816)*, («Univ. of Toronto Studies, History and Economy») vol. III, Toronto, 1905; Br. Alfred, «The Windham or "Oak Ridges" Settlement of French Royalist Refugees in York Country, Upper Canada» dans *Soc. Hist. de l'Egl. Cath.*, (section anglaise), *Rapport, 1939-1940*, p. 11-26; Ghislain de Diesbach a jugé la colonie trop peu importante pour en parler dans son *Histoire de l'émigration 1789-1814*, Paris, Bernard Grasset, 1975.

37. La lettre est publiée dans le *Rapport de l'Archiviste du Québec*, t. XLIV, 1966, p. 146-147; on pourra voir, bien que postérieurs d'un demi-siècle, les dessins d'Edwin Whitefield, Hudon River Houses, *The Hudson River and Rail Road Illustrated*, Intr. John Zukowsky, North River Press, 1981; moins optimiste que l'abbé Desjardins, voir Rev. Nathan Perkins, *A Narrative of a Tour through the State of Vermont*, Rutland, C.E. Tuttle, 1964.

majestueux et souvent dans un désordre digne d'attirer les curieux. De Burlington à Montréal, des lacs, des rivières, des chaînes de montagne. Ils ont traversé le lac Champlain au grand galop et se sont arrêtés au beau milieu pour payer d'un regard les Montagnes bleues, les îles dont le lac est semé et les magnifiques objets de leur horizon. Ils ont trouvé quantité de traîneaux qui fendaient l'air; c'est la promenade du pays. Partout ils ont trouvé sur la route de bons lits, des maisons très propres, des hôtes très civils et des cultivateurs très intelligents; même des hôtes fort aimables et fort jolies. Leur trajet jusqu'à Montréal et Québec n'a pas été, me dit-il, à beaucoup près aussi fatigant qu'il se l'imaginait. Enfin, arrivés là, ils ont été reçus avec un empressement et des témoignages de bonté extraordinaire. En allant de Montréal à Québec, ils se sont arrêtés en passant chez la sœur de M. de la Corne; il (M. Desjardins) a trouvé, me dit-il, dans ce ménage des traits d'une ressemblance qui l'a attendri. C'était (partout) même propreté, mêmes soins, même blancheur de linge, mais surtout mêmes transports, même joie, même union. Tout le long du chemin, M. de la Corne a été reconnu par les vieux, salué et honoré par tous. Sa famille est en grande considération dans ce pays. Notre frère a beaucoup à se louer de cet honnête marin...»

Deux années de silence forcé

Mais la Convention ayant déclaré la guerre à l'Angleterre³⁸, les communications avec Loches deviennent difficiles; le silence s'établit dans la correspondance entre le frère et la sœur pour deux années. Les nouvelles reçues passent soit par les États-Unis, soit par l'Angleterre, via les prêtres émigrés qui découvrent souvent des moyens détournés de communiquer avec la France.

La conversation ne peut reprendre que le 4 février 1795; Élisabeth sort de prison où elle a été internée au château avec

38. La déclaration de guerre est du 13 janvier 1793.

sa tante plus d'une année, dans des conditions très pénibles; elle avait pour compagnons de prison les parents du poète Alfred de Vigny.

«Je t'ai écrit le 5 août 93, le 8 juin et le 18 octobre 94, et le 10 janvier dernier, écrit-elle le 4 février 1795. Je connais trop bien ta tendresse et ton exactitude pour n'être pas convaincue que tu m'as écrit bien des fois; mais elles ont été peut-être adressées à Londres, et je crois, mon cher bon ami, qu'il faut à l'avenir que tu adresses tes lettres à quelqu'un en place à la Nouvelle York, qui ait la bonté de les recommander aux capitaines des paquebots pour la France. Enfin, mon cher ami, fais tous tes efforts pour me tirer de la peine, de l'ennui et de l'inquiétude où je suis de ne pas recevoir de tes chères nouvelles et de la famille.»

Désormais, malgré la guerre maritime, le frère et la sœur tâchent de faire passer deux à trois lettres par an, qui n'arrivent ou n'arrivent pas à destination; Loches est calme:

«Je te prie en grâce de ne pas partir du Canada que la paix ne soit bien faite et bien cimentée et que tu puisses en toute sûreté venir réclamer tes droits, mande Élisabeth au chevalier le 11 juin 1796. Pour les pauvres émigrés je crains très fort qu'ils ne puissent jamais rentrer ou bien Dieu changera les cœurs de la Convention... Il serait bien à désirer que la paix se fît cette année... Dieu veuille nous la donner bonne et solide, et que je puisse avoir le bonheur et la consolation de te revoir; je vis dans cette espérance, elle seule me soutient...»

Au lendemain de la Terreur

La vieille tante religieuse qui avait survécu à son emprisonnement, mourut durant l'hiver 1796-1797; de Londres, le curé de Loches, l'abbé Rocher envoie ses condoléances: «Vous regrettez, Monsieur et très cher ami, une tante bien respectable, écrit-il le 31 mars 1797; je la regrette bien sincèrement avec vous... j'ai dit la sainte Messe pour elle le lendemain de la

réception de votre lettre et pendant trente jours j'en ferai une mémoire particulière au Memento des morts. Je l'ai recommandée aux prières des dignes ecclésiastiques de ma connaissance.»

Lui aussi souhaite retrouver son ami, et à Loches: «Ne serai-je pas privé pour toujours du doux plaisir de vous voir vous-même, de vous serrer entre mes bras et d'être témoin de l'édification que vous donneriez à mes chers paroissiens, s'il nous était permis de nous réunir à eux? Je vous le dis sans compliment, je vous le dis parce que j'en suis intimement persuadé; si la paix nous était rendue, je compterais beaucoup sur vous, sur votre zèle, pour ramener quantité de ces pauvres ouailles égarées; un mot, une démarche de vous ferait plus que dix instructions de la mienne. Oh! avec quelle sensibilité nos pauvres reverraient leur ami, leur père! Vous ne pourriez plus à la vérité soulager aussi abondamment que vous le faisiez autrefois leur misère temporelle, mais que vous leur seriez d'un grand secours pour répandre dans leur âme les douceurs, les consolations de notre sainte religion. Loches, Beaulieu et tous les environs réclament vos soins, ô mon cher et vertueux ami; et moi, je sollicite votre assistance...

«Toutes les lettres venues de France à nos confrères retirés en Allemagne leur annoncent un grand changement en faveur de la religion et leur font espérer qu'ils pourront bientôt être rendus aux désirs de leurs paroissiens et de leurs amis.

«Le curé de la paroisse de Saint-Symphorien de Tours³⁹ qui, d'abord, avait eu le malheur de faire le serment et qui s'est rétracté il y a déjà près de deux ans, écrit le 22 janvier 1797 à un vicaire de notre diocèse né sur sa paroisse, qu'il exerce publiquement les fonctions du saint ministère, que la pauvre Église constitutionnelle est aux dernières extrémités, que la liberté du culte lui a porté un coup mortel dont il est impossible

39. Paul-André Richaud, curé de Saint-Symphorien avait rétracté le serment et avait donc fait partie un temps du clergé constitutionnel, ce qui lui avait permis de demeurer en France.

qu'elle se relève; tous les jours, dit-il, il se fait de nouvelles conversions d'intrus et plus encore de curés jureurs...⁴⁰ Et le prieur de Neuillé-Pont-Pierre⁴¹ écrit le 30 janvier dernier de Normandie où il était caché chez son frère, à M. Jousseau, son vicaire retiré en Allemagne: "La liberté du culte décrétée me fait présager un heureux succès... je suis si accablé de lettres et de requêtes que je vais enfin me déterminer à partir; c'est le sieur Rougé qui est chargé de me venir chercher; tout le monde est parfaitement et pleinement converti; je cède à leur désir et je retourne en poste".»

Et les nouvelles se suivent, bonnes pour la plupart, précises parce qu'elles se basent sur des lettres reçues de divers points de l'horizon. «Je n'ai pu m'acquitter encore de toutes vos commissions, parce que les temps ont été mauvais et que je suis éloigné des personnes que vous me chargez de voir de votre part, ajoute le curé... J'oubliais de vous dire que M. Babou et M. Saulquin⁴² ont été très sensibles à votre souvenir et m'ont prié de vous assurer de leur respect. M. Hersan, curé de Tauxigny, parent de M. Joyer⁴³ qui a eu l'honneur de dîner

40. Un «juteur», c'est un prêtre en fonction qui a prêté le serment constitutionnel; un «intrus», c'est un prêtre qui a prêté également le serment mais pour avoir une fonction dans l'Église constitutionnelle en prenant la place d'un ancien curé qui avait refusé le serment; il n'était pas pasteur légitime; les «juteurs» avaient place avant; ils étaient donc pasteurs légitimes.

41. Neuillé-Pont-Pierre est un gros bourg sur la route du Mans à vingt kilomètres au Nord de Tours; l'église était celle d'un prieuré-cure et était desservie depuis le XII^e siècle par les chanoines réguliers de l'abbaye de Vaas, près du Lude, devenus prémontrés depuis le début du XVIII^e siècle; le prieur était Alexandre Pihan. Le prieuré de Westfield (Vermont) possède une reproduction de la très belle Vierge de Neuillé-Pont-Pierre (marbre du XIV^e siècle).

42. L'abbé Michel-Paul Saulquin, vicaire à Vouvray, avait prêté le serment constitutionnel; mais, l'ayant rétracté dès la condamnation pontificale, il avait dû prendre le chemin de l'exil en septembre 1792; le même jour que l'abbé Rocher, il s'était embarqué au port de Granville à destination de Jersey avec l'abbé René Joyer, qui devait par la suite se rendre au Canada, Mathurin Limozin, vicaire à Saint-Saturnin de Tours, Charles Jeuffrain, curé de Beaumont-la-Ronce, Charles Rouillé, curé dans le Chinonais, Matthieu Gauvry, curé d'Auzouer. À Londres, il était entré en relation avec le chevalier de Bellot de Ramezay, cousin de la Corne.

43. René-Pierre Joyer (1764-1847) passa au Canada en 1796; sa biographie se trouve dans l'histoire des *Ursulines de Trois-Rivières depuis leur établissement jusqu'à nos jours*, t. III, Montréal, 1898, p. 226-256.

chez vous lorsque j'y étais, veut aussi que je le rappelle à votre souvenir, que je vous prie d'agréer l'assurance de son respect. Si vous avez l'occasion de voir M. Joyer ou de lui écrire, je vous prie de l'assurer de mon sincère attachement, de lui dire que nous parlons souvent de lui, que nous y pensons encore plus souvent...»

D'autres nouvelles de la Touraine suivent, le 10 juillet 1797: «Les fidèles ont à Tours et à Chinon toutes les facilités possibles pour remplir les devoirs de la religion au moyen des oratoires particuliers qui y sont très multiplés; je me plais à croire qu'il en est de même à Loches; rien cependant ne me l'annonce d'une manière positive... Je retournerai en France dès qu'il me paraîtra que c'est la sainte volonté (de Dieu)! M. Talleyrand de Périgord, évêque d'Autun, est actuellement ministre des Affaires étrangères⁴⁴; tant que je verrai à la tête du gouvernement français les Talleyrand, les Sieyès⁴⁵, les Camus⁴⁶, les Isabeau⁴⁷ etc. etc., je ne croirai point que l'intérieur est dans un état de repos et de tranquillité pour la religion...»

Lui-même ne doit pas rester plus longtemps à Londres: «Je pars... mercredi prochain avec M. Saulquin; nous nous éloignons encore de la France; nous allons dans les terres à soixante et quelques milles d'ici porter à cinq mille prisonniers français les secours et les consolations de la religion dont ils

44. La nomination de Talleyrand au ministère des Affaires étrangères est du 18 juillet; la lettre de l'abbé Rocher porte la date du 10 juillet 1797; peut-être est-ce une inadvertance pour le 10 août, ou bien l'on savait à Londres la nomination imminente.

45. Sieyès, l'un des Directeurs (les cinq membres du Directoire chargés de l'exécutif) avait été chanoine de Chartres; cf. L. Madelin, *Les Hommes de la Révolution*, Paris, 1928, p. 291-322.

46. Armand-Gaston Camus (1740-1804), avocat du Clergé de France avant la Révolution; député aux États-Généraux, conventionnel et membre du Conseil des Cinq-Cents; il avait été pressenti pour le portefeuille des finances, puis pour celui de la police (*Dict. de Biographie franç.*, t. VII, c. 1010-1011).

47. Ysabeau (1754-1831), Oratorien, grand vicaire de Suzor, l'évêque constitutionnel de Tours, après avoir été son concurrent lors de l'élection épiscopale d'Indre-et-Loire; il fut député à la Convention et aux Anciens, et se maria; cf. Welwert, «Un conventionnel oublié, Ysabeau», dans *Revue des Questions historiques*, t. LXXVI, 1904, p. 570-573; voir aussi *La Révolution française*, t. LXXVII, 1924, p. 66-69.

sont absolument dépourvus. C'est un officier catholique anglais du régiment chargé de la garde de ces pauvres prisonniers qui a écrit ici pour demander qu'on leur envoie des prêtres et M. de Saint-Pol-de-Léon⁴⁸ a jugé à propos de nous charger de cette mission...»⁴⁹

La mort du chevalier de la Corne

Mais à l'été de l'année 1800, le chevalier a dû être hospitalisé à l'Hôtel-Dieu de Québec; les nouvelles de sa santé étaient alarmantes depuis quelque temps; il mourut au cours de l'hiver. Dans une lettre du 22 août 1801, le curé de Loches qui a appris la mort le 7 juin, fait part à Madame de la Valtrie de son propre chagrin et de la part qu'il prend au deuil des parents canadiens de son paroissien:

«Je devais depuis longtemps m'attendre à ne jamais revoir le brave, le généreux, et le très pieux chevalier de la Corne, et cependant la nouvelle de sa mort a été pour moi la plus affligeante de toutes les nouvelles... De tous les sacrifices que Dieu a exigé de moi depuis la Révolution, celui-ci est assurément le plus grand... Je n'ai rien su, Madame, du jour de sa mort ni des dernières circonstances de la maladie de notre vertueux ami; je prie M. Desjardins de me donner à ce sujet tous les détails qu'il pourra me donner; je les désire pour moi et pour tous mes paroissiens...

«Je me rappelle souvent avec les sentiments de la plus vive reconnaissance la bonté avec laquelle M^{de} de la Nau-
dière^{49bis} et vous consentîtes à vous resserrer dans un très petit appartement afin de me laisser une chambre libre dans la maison que vous habitiez lorsque je fus forcé de quitter le

48. Sur l'apostolat auprès des prisonniers français, voir L. Kerbiriou, *Jean-François de la Marche, évêque et comte de Léon*, Quimper-Paris, 1924, p. 454-455.

49. À Yaxey, les prisonniers étaient 6 à 7.000 dans les geôles de Norman Cross.

49b. Madame de Lanaudière n'est autre que la fille de M^{de} la Valtrie, la petite Suzette: elle s'est mariée depuis son séjour à Loche. Le 15 octobre 1792, elle s'est unie à Charles-Gaspard Tarieu Tailland de Lanaudière.

presbytère de Loches, et les instances que M. votre frère me fit de votre part pour me déterminer de l'accepter...»

Le destin du curé de Loches

L'abbé Rocher ne devait pas retourner à Loches pour entretenir ses anciens paroissiens de son ami des mauvais jours; en 1802 Mgr de la Marche l'avait appelé auprès de lui à Londres comme secrétaire du *Comité français de secours aux émigrés* à Londres; beaucoup étaient déjà rentrés en France, mais il en restait en Angleterre et le Comité continua à fonctionner jusqu'en 1815⁵⁰.

À la mort de l'abbé Edgeworth de Firmont qui avait assisté Louis XVI sur l'échafaud, Louis XVIII prit pour confesseur en titre l'évêque de Boulogne, Mgr Asseline; mais celui-ci ne résidait pas en Angleterre, aussi le prétendant au trône demanda-t-il à l'évêque d'Uzès, Mgr de Béthisy de Mézières de lui dresser une liste de trois prêtres qu'il pourrait choisir pour confesseurs; l'abbé Rocher se trouva sur la liste et le prince le désigna par priorité.

Le curé de Loches remplit ce ministère à Gosfield pour le Carême et les fêtes pascales de 1806; puis en 1812 pour l'Assomption, la Toussaint et Noël à Hartwell; en 1813 et 1814, il fut appelé auprès du comte de Provence de manière régulière, et quand celui-ci rentra en France après l'abdication de Napoléon à Fontainebleau pour monter sur le trône sous le nom de Louis XVIII, l'abbé Rocher eut désormais son appartement aux Tuileries; il sollicita son congé après 1815, mais le Roi ne le lui accorda pas; il appréciait ce confesseur, profondément dévôt, ne se mêlant pas à la vie mondaine, éloigné de toute affaire politique, ne présentant jamais aucune requête. Le 1^{er} janvier 1815, lors de la présentation des vœux à la Cour, le roi l'aperçut dans le fond de la salle; il l'appela: «Approchez-

50. L'essentiel de ce que l'on sait sur l'abbé Rocher provient de la notice nécrologique parue dans *L'Ami de la Religion et du Roi*, t. LVIII, 1828, p. 149-151.

vous, M. l'abbé; vous n'êtes pas courtisan et je m'en plains, car je ne vous vois jamais qu'au tribunal de la pénitence.»⁵¹

L'abbé Rocher assista Louis XVIII à son lit de mort, en 1825⁵², puis il quitta le palais et alla demander asile au presbytère de Saint-Roch, l'église où il célébrait habituellement la Messe. Le 1^{er} décembre 1828, son domestique, entrant dans sa chambre le soir, le trouva très mal; il mourut quelques instants après; il fut enterré le 3 décembre en présence des aumôniers du Roi.

Dans la nef de l'église Saint-Ours, à Loches, à gauche se trouve une plaque fixée à la muraille ainsi gravée:

†
À LA MÉMOIRE
De vénérable et discrète personne
Messire Pierre-Jérôme ROCHER
Ancien curé de la ville et paroisse de Loches
Chanoine de St Mexme de Chinon
Supérieur des Viantaises de Beaulieu
Aumônier des français
Prisonniers en Angleterre
Durant les guerres
De la République et de l'Empire
Confesseur du roi Louis XVIII
Qu'il assista dans ses derniers moments
Il décéda à Paris le 1^{er} déc. 1828
Dans sa 78^e année.

Telle fut la fin du meilleur ami de François-Josué de la Corne.

Guy-M. Oury
m. b.

51. Vicomte de Reiset, *Belles du Vieux Temps*, Paris, 1909, p. 319-320.

52. Alphonse de Lamartine, *Histoire de la Restauration*, t. VII, Paris, 1852, p. 390-394; Louis de Vieil Castel, *Histoire de la Restauration*, *Histoire de la Restauration*, t. XIII, Paris, 1870, p. 656.